

**SDE35**  
Village des collectivités  
1 avenue de Tizé  
352036 Thorigné-  
Fouillard

Nombre de délégués  
En exercice : 34  
Présents : 19  
Absents : 16

Quorum : 18  
Votants 19

Réception par le  
Préfet

Publication

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie 35, dûment convoqué le quatorze avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en présentiel au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35.

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN, Christelle LONCLE, Vice-Président-e-s ; Michel CAILLARD, membre du Bureau ; André DAVY, Jean-Yves EON, Isabelle FAISANT, Marine KECHID, Soazig LE TROADEC, Mickaël MARDELÉ, Loeiz RAPINEL, délégué-e-s titulaires ; Philippe MEHOUS, délégué suppléant.

Présents en visioconférence : Stéphanie CHEREL, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Vice-Présidentes ; Karine CHÂTEL (jusqu'au point 10), Yvonnick DAVID, Valérie EUN, Jean-Paul VUICHARD, délégué-e-s titulaires.

Absents ou excusés : Christophe MARTINS-MARQUES, Thierry RESTIF, Vice-Présidents ; Michel JEULAND, Diana LEFEUVRE, Franck PICHOT, membres du Bureau ; Hubert DESBLÉS, Yannick GABORIEAU, Loïc GODET, Béatrice HAKNI-ROBIN, Laurent HAMON, Olivier IBARRA, Lucile KOCH, Olivier LE BIHAN, Vincent POINTIER, Jean-François RICHEUX, Olivier ROULLIER, délégué-e-s titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le quorum est atteint, 19 membres sur les 34 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

## Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance	2
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 5 mars 2025	2
3. SERENE – Convention avec Domagné – Rénovation du groupe scolaire La Glycine - Avenant n°1	2
4. SERENE – Convention avec Romagné – Rénovation de l'Atrium	3
5. Instances – Désignation d'un délégué à l'ALEC Vallons de Vilaine	4
6. Eclairage – Bilan provisoire du programme 100 % LED et proposition d'évolution	4
7. Eclairage – Rénovation globale - Saint-Aubin d'Aubigné	6
8. Eclairage – 100 % LED - Convention avec Cherrueix - Avenant n°1	8
9. Eclairage – Programme Lum'ACTEE – Nouvelle demande de subventions	9
10. Réseau de Chaleur – Dinard - Convention et lancement de l'étude de faisabilité sur la zone sud et de l'étude d'opportunité sur la zone Ouest	10
11. Mobilité Electrique – Mise en place de la tarification du service par lecteur TPE	11
12. Commande publique – Sensibilisation – Accord-cadre Programme pédagogique	11
13. Sensibilisation – Programme Ecopousse	12
14. Coopération décentralisée – Attribution d'une subvention à Electriciens sans Frontières	13
15. Précarité énergétique – Attribution de subvention au Fonds Solidarité Logement	13
16. Finances – Consultation bancaire pour le financement des avances remboursables	14
17. Finances – Budget principal – Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025	15
18. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité	15
19. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité	15
20. Questions diverses	17

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

---

Le Président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.

**Le comité, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

**En préambule, le Président informe le comité syndical qu'il compte désormais 34 membres, suite à la démission de M. NOËL qui a mis fin à ses fonctions d'élus à la commune de Lassy.**

## 2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 5 mars 2025

---

Le compte rendu de la réunion du 5 mars 2025 est soumis au comité pour approbation. L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance \_\_\_\_\_
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 22 janvier 2025 \_\_\_\_\_
3. Finances – Budget principal - Compte administratif 2024 \_\_\_\_\_
4. Finances – Budget principal - Compte de gestion 2024 \_\_\_\_\_
5. Finances – Budget principal - Affectation du résultat 2024 \_\_\_\_\_
6. Finances – Budget principal - Budget primitif 2025 \_\_\_\_\_
7. Finances – Budget annexe réseaux de chaleur - Compte administratif 2024 \_\_\_\_\_
8. Finances – Budget annexe réseaux de chaleur - Compte de gestion 2024 \_\_\_\_\_
9. Finances – Budget annexe réseaux de chaleur – Budget primitif 2025 \_\_\_\_\_
10. Finances – Accise sur l'électricité 2024 et suivantes - modalités de reversement \_\_\_\_\_
11. Finances – Correction d'amortissements sur exercice antérieur \_\_\_\_\_
12. Concession gaz naturel – Avenant de prolongation du contrat de Lécousse \_\_\_\_\_
13. SERENE 35 – Avenant n°2 à la convention avec Val-Couesnon – Chaufferie bois \_\_\_\_\_
14. SERENE 35 – Salle polyvalente Bains-sur-Oust - Marchés de travaux de rénovation énergétique \_\_\_\_\_
15. SERENE 35 – Chaudière bois collective Val Couesnon - marché de travaux \_\_\_\_\_
16. SERENE 35 – Ecole Jean de la Fontaine Val Couesnon - Marchés de travaux de rénovation énergétique \_\_\_\_\_
17. Eclairage – Rénovation Globale – Contractualisation avec Saint-Briac-sur-Mer \_\_\_\_\_
18. Eclairage – Evaluation et accompagnement stratégique de l'exercice de la compétence \_\_\_\_\_
19. Eclairage – Accord-cadre de fourniture de matériel d'éclairage public 2025-2029 \_\_\_\_\_
20. Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à ACIGAL \_\_\_\_\_
21. IRVE – Modification de site – déploiements FACE \_\_\_\_\_
22. IRVE – Subvention IRVE – « PIA Rennes Métropole » \_\_\_\_\_
23. ENERG'IV - Entrée au capital de la société CHALEUR D'ICI \_\_\_\_\_
24. ENERG'IV - Contrat de mise à disposition partielle de service \_\_\_\_\_
25. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité \_\_\_\_\_
26. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité \_\_\_\_\_
27. Questions diverses \_\_\_\_\_

**Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 5 mars 2025.**

## 3. SERENE – Convention avec Domagné – Rénovation du groupe scolaire La Glycine - Avenant n°1

---

M. BELINE présente la délibération.

Dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire La Glycine, le SDE35 a conclu avec la commune de Domagné une Convention de projet.

Depuis la signature de la Convention de projet, les études et diagnostics engagés par le maître d'œuvre ont abouti à une hausse significative du coût total des études et travaux, par rapport aux montants prévus dans le programme. De plus, les montants des aides publiques sollicitées au titre de l'Opération ont également évolué depuis la signature de la Convention de projet.

Par conséquent, et conformément aux dispositions prévues dans la Convention de projet, il apparaît nécessaire de l'actualiser par avenant.

Les principales modifications de la Convention apportées par l'Avenant sont ainsi résumées :

Caractéristiques	Convention initiale	Avenant n°1
<b>Synthèse des travaux prévus</b>	Rénovation du Groupe scolaire la Glycine (école + restaurant scolaire) : remplacement des menuiseries, isolation des toitures, changement des systèmes de ventilation, des convecteurs, des luminaires et des ballons ECS.	Programme équivalent
<b>Montant des études et travaux éligibles (10% aléas inclus)</b>	1 324 268 € TTC (1 103 557 € HT)	1 585 588€ TTC (1 321 323€ HT)
<b>Type d'accompagnement</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage : - Accompagnement technique sur les études et travaux éligibles - Avance remboursable versée à l'avancement des travaux - Frais à hauteur de 1% du coût des études et travaux éligibles HT	Idem
<b>Subventions attendues</b>	DETR : 324 148€ Fonds Vert : 378 174€ CD35 : 162 074€	DETR : 210 000€ (nouvelle demande) Fonds Vert : 202 449€ (obtenue) Vitré Communauté : 46 557€ ACTEE (MOE) : 9 576€
<b>Avance remboursable</b>	298 161 € sur 15 ans (après période de préfinancement pendant les travaux)	400 000€ sur 15 ans (après période de préfinancement pendant les travaux)

L'Avenant n°1 à la Convention de projet est annexé à ce document.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'Avenant n°1 à la Convention de projet et ses actes afférents, avec la commune de Domagné. Les crédits sont inscrits au budget du SDE35.**

#### 4. SERENE – Convention avec Romagné – Rénovation de l'Atrium

M. BELINE présente la délibération.

La commune de Romagné a sollicité le SDE35 afin de réaliser la rénovation énergétique de la salle des fêtes de l'Atrium.

Les échanges avec la commune ont ainsi permis d'établir la Convention de projet pour la réalisation de l'Opération, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques		Rénovation énergétique de l'Atrium
<b>Synthèse des travaux prévus</b>	Isolation des plafonds et des murs par l'intérieur Remplacement des menuiseries Mise en place d'une GTC et Relamping LED Installation CTA double flux avec Pompe à chaleur Confort d'été hall d'accueil Options matériaux biosourcés et panneaux photovoltaïques	
<b>Montant de l'Opération (10 % aléas inclus)</b>	1 197 259€ TTC (997 716€ HT)	
<b>Type d'accompagnement</b>	Maîtrise d'ouvrage déléguée : - Préfinancement des études et travaux de l'Opération - Frais à hauteur de 5 % du coût des études et travaux HT	
<b>Subventions attendues</b>	DETR : 200 000€ Fonds Vert : 400 000€	
<b>Avance remboursable</b>	377 046€ sur 15 ans + financement temporaire FCTVA (196 398€)	

La commune est de catégorie B (rurale), elle est suivie par un CEP de l'ALE du Pays de Fougères, elle est donc éligible au dispositif SERENE. L'Opération fera également l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par la SEM ORCHESTR'AM.

La Convention de projet est annexée à ce document.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, moins Mme KECHID qui ne prend pas part au vote, autorise le Président à signer la Convention de projet et ses actes afférents, avec la commune de Romagné. Les crédits sont inscrits au budget du SDE35.**

A noter : à l'occasion de la remise des premiers Trophées ACTEE sur la rénovation énergétique, le Syndicat représente les 2 lauréats sur le département : le programme SERENE dans son ensemble et le programme de rénovation de Val-Couesnon qui était la 1<sup>ère</sup> opération engagée.

= > Le SDE35 remporte donc 2 Prix sur les 6 attributions au niveau national (sur 65 dossiers).

## 5. Instances – Désignation d'un délégué à l'ALEC Vallons de Vilaine

Le comité est invité à désigner le délégué du SDE35 à l'ALEC des Vallons de Vilaine suite à la démission de Franck Noël.

La candidature de Jean Lemoine, un des deux délégués du Pays des Vallons de Vilaine, est proposée.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, désigne M. Jean LEMOINE en tant que délégué du SDE35 à l'ALEC des Vallons de Vilaine.**

## 6. Eclairage – Bilan provisoire du programme 100 % LED et proposition d'évolution

Mme LONCLE fait l'introduction et présente les retours de la commission EP qui vient de se dérouler en présence du Cabinet Calia Conseil (missionné sur l'étude d'évaluation de la compétence).

Par délibérations du 16 décembre 2023 et suivantes, le SDE35 a proposé aux communes volontaires le programme expérimental 100 % LED.

Ses objectifs principaux étaient :

- D'accélérer la rénovation du parc d'éclairage public afin de réduire les consommations énergétiques et faciliter sa maintenance,
- De massifier les opérations de travaux afin d'optimiser les coûts et les délais.

Au-delà des périmètres élargis des opérations, l'autre innovation de ce programme était d'échelonner le règlement de la participation communale sur 2 à 10 ans.

Celui-ci a été suspendu en juin 2024 face au nombre de sollicitations et à l'arrêt du cofinancement de ces programmes par l'Etat via le Fonds Vert.

### **Bilan provisoire du programme 100 % LED**

Par délibérations successives, le SDE35 s'est engagé sur 19 rénovations 100 % LED pour un montant de travaux estimé initialement à 16 M€ TTC.

Depuis cette date, le travail mené par le SDE35, les communes et les entreprises a permis de réduire de manière importante le budget prévisionnel grâce à trois éléments :

- Réalisation de diagnostics électriques qui ont permis d'identifier les tronçons de câble en bon état ne nécessitant pas leur remplacement,
- Remplacement uniquement des ballasts des luminaires en LED pour les lanternes compatibles (rétrofit) ou changement de l'ampoule par une ampoule LED (relamping).

Le budget prévisionnel a été ramené à date à 8,3 M€ TTC. Les 19 conventions font l'objet progressivement d'avenant afin d'intégrer ces modifications.

Ce programme va permettre de rénover 4 600 points lumineux soit 61 % du parc des communes concernées. Il a permis d'engager un vrai travail de programmation avec les communes, ce que le SDE35 n'avait jamais réellement réussi à mettre en place sur l'éclairage.

La mise en œuvre de ce programme expérimental a relevé plusieurs difficultés :

1. Un niveau d'étude insuffisant lors des contractualisations conduisant à des écarts de budget trop importants,
2. La rénovation de secteurs non prioritaires en termes de maintenance,
3. L'incapacité de nos entreprises (SPIE et BES) à assurer dans un délai raisonnable la réalisation des études détaillées,
4. L'incapacité financière du SDE35 à accompagner toutes les communes de cette manière.

### **Suite et évolution : programme de rénovation globale et critères de priorisation**

Pour le premier point, il est dorénavant proposé aux communes de réaliser le diagnostic électrique avant contractualisation d'une rénovation globale. Le coût est supporté par la commune s'il n'est pas suivi de travaux.

Pour le deuxième point, les rénovations globales sont fléchées en priorité sur les secteurs à enjeux : matériels vétustes, voies prioritaires et protection de la biodiversité.

Pour le troisième point, les évolutions significatives ne pourront avoir lieu que lors du renouvellement des marchés en cours.

Pour le quatrième point, le règlement des participations a déjà été modifié (1<sup>er</sup> janvier 2025) afin de réduire la part des investissements financée par le SDE35. L'étalement des remboursements des participations est discuté avec chaque commune afin de réduire autant que possible sa durée. Afin de viser un meilleur équilibre financier de la compétence éclairage public, une enveloppe prévisionnelle dédiée à la rénovation

de 4.5 M€ TTC a été intégrée au budget 2025. Celle-ci ne permet pas de couvrir toutes les demandes en cours à savoir :

- 12 projets « 100 % LED » dont les conventions avaient été envoyées en 2024 aux collectivités mais non validées par le SDE35 suite au gel de juin 2024,
- 35 demandes de rénovation globale non finalisées par les équipes,
- 38 rénovations ponctuelles.

Les 12 + 35 collectivités concernées par les demandes de rénovation globale ont été pour la plupart recontactées afin de travailler avec elles sur des projets répondant aux nouvelles orientations précitées.

En complément, et sur proposition de la Commission Eclairage, le SDE35 souhaite également mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements basée sur les critères de priorisation suivants :

- L'état du patrimoine, les enjeux de biodiversité et le type de trame viaire du projet. Cette identification, basée sur le SCAN de 2023 et mise à jour annuellement, définit 5 niveaux de priorisation des points lumineux. Les points lumineux considérés comme prioritaires sont en phase 1 et 2.
- Un taux de déclaration de pannes, basé sur le nombre de déclarations sur SYECL des 3 dernières années (hors réglage d'horloge ou accident). Ce taux est retenu jusqu'à la possibilité d'une méthodologie s'appuyant sur la réalité des luminaires en panne (via compteur Linky/Enedis par exemple).
- L'engagement de la collectivité dans une programmation pluriannuelle d'investissement de son parc d'éclairage public, ou d'un programme de rénovation globale.
- Une demande rejetée sur année précédente car plafond financier atteint permet d'être repositionnée sur la nouvelle année.
- La coordination avec les gestionnaires de voirie.

Ces critères sont définis pour tous les projets de rénovation d'éclairage public (hors projets déjà conventionnés) et permet à la commission éclairage d'arbitrer les programmes annuels de travaux. En cas d'égalité de points, la collectivité ayant le ratio le plus élevé de points lumineux en phase 1 et 2 par rapport à l'ensemble de son parc sera prioritaire.

M. RAPINEL fait part de son étonnement quant à l'absence d'échanges préalables entre la commune et le SDE35 sur l'hypothèse d'un étalement sur 2 ans des travaux.

David CLAUSSE tient à s'excuser car c'est normalement ce qui aurait dû effectivement être fait.

Au vu de l'incertitude sur le fait que toutes les communes concernées aient bien été prévenues, M. DEHAESE propose de reporter la prise d'acte des programmes 2025 et 2026 à un prochain comité.

**Le comité syndical prend acte :**

- **du bilan prévisionnel du programme 100% LED**
- **des critères de planification des investissements d'éclairage public**

## 7. Eclairage – Rénovation globale – Programme 2026 - Saint-Aubin d'Aubigné

Mme LONCLE présente la délibération.

La commune de Saint-Aubin d'Aubigné a transféré sa compétence éclairage public au SDE35.

Dans ce cadre, des échanges ont été menés afin de mettre en place une opération globale de rénovation de son parc. Celui-ci comprend en effet un grand nombre de points vétustes et il fait l'objet de pannes récurrentes.

Faute de validation d'un programme de rénovation avant l'été 2024, la commune n'a pas pu bénéficier de l'opération « 100 % LED ».

Depuis cette date, et conformément aux nouvelles orientations du SDE35, un nouveau programme de travaux a été élaboré avec la commune en priorisant :

- Les points lumineux les plus vétustes,
- Les axes prioritaires.

Le montant global d'études et de travaux, initialement envisagé à hauteur de 2,4 millions pour une rénovation intégrale, s'établit désormais à 328 125,60 €. Au vu du nombre de points lumineux de la commune, il respecte le plafond annuel de travaux autorisé selon la méthode proposée par la Commission Eclairage (513 975 €).

Le programme de travaux comprend ainsi la rénovation de :

- 5 lanternes sur poteau béton
- 142 candélabres
- 720 m de réseaux souterrains
- 200 m de réseaux aériens
- 6 armoires

Le montant prévisionnel d'études et de travaux a été établi en fonction des données connues par le service. Ce montant pourra être actualisé, suite à la signature de la Convention entre le SDE35 et la commune, en phase Avant-Projet Définitif par avenant si nécessaire. La commune étant de catégorie B1, le SDE35 prend en charge 50 % de l'opération.

Enfin, au vu de l'importance de l'opération, et après échange avec les services financiers de la commune, le SDE35 propose à la commune d'échelonner sa participation via une avance remboursable, octroyée sans intérêt par le SDE35, sur une durée de 3 ans.

Montant Total des travaux HT	328 125,60 €
Taux du SDE35 sur les études, le matériel et les travaux	50,00%
Prise en charge financière du SDE35	164 062,80 €
<b>Participation de la collectivité</b>	
<b>164 062,80 €</b>	
Echelonnement sur (an)	3
<b>Annuité</b>	
<b>54 687,60 €</b>	

Le montant prévisionnel de participation de la commune ne tient pas compte des potentielles subventions qui pourraient être obtenues sur le projet.

L'opération est considérée comme prioritaire dans le tableau de programmation 2026.

C'est la sollicitation d'avance remboursable qui fait l'objet d'un passage en comité, la délibération reposant sur l'étalement demandé par la commune (sinon rentrerait dans la délégation du Président).

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention de rénovation globale, et ses actes afférents y compris les avenants, avec la commune de Saint-Aubin d'Aubigné ;**
- **d'autoriser le Président et la commune à solliciter toutes subventions susceptibles de cofinancer ce projet.**

## 8. Eclairage – 100 % LED – Convention avec Cherrueix – Avenant n°1

Mme LONCLE présente la délibération.

La commune de Cherrueix a transféré au SDE35 sa compétence éclairage public. Elle a sollicité le SDE35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur son territoire.

Par délibération du 16 décembre 2023, vous avez approuvé la signature d'une convention 100 % LED avec la commune de Cherrueix qui fait partie des 5 premières communes volontaires de ce nouveau dispositif.

Depuis la signature de la Convention en février 2024, l'étude détaillée confiée par le SDE35 à son prestataire a conclu à des montants de travaux significativement inférieurs aux enveloppes financières estimées au stade de l'étude sommaire. De plus, la demande de subvention Fonds Vert sollicitée en 2024 par le SDE35 sur cette opération n'a pas été obtenue.

Par conséquent, il apparaît nécessaire d'actualiser par Avenant la Convention initiale, afin de redéfinir ses modalités financières, notamment les montants de travaux, de la participation du SDE35 et de la participation de la commune, les caractéristiques de l'avance remboursable octroyée par le SDE35 pour l'échelonnement de la participation de la commune, ainsi que d'autoriser la commune à solliciter les subventions de tout dispositif susceptible de cofinancer l'opération.

Les principales modifications de la Convention apportées par l'Avenant n°1 sont ainsi résumées :

	Cherrueix	
	Convention	Avenant n°1
<b>Nombre de points lumineux rénovés</b>	189	196
<b>Montant études et travaux HT</b>	600 337,10€	147 488,99€
<b>Participation SDE</b>	480 269,68€	117 991,19€
<b>Participation commune</b>	120 067,42€	29 497,80€
<b>Avance remboursable</b>	120 067,42€ sur 10 ans Annuité de 12 006,74€	29 497,80€ sur 3 ans Annuité de 9 832,60€

L'Avenant n°1 est annexé à ce document.

M. GUILLOTIN s'interroge sur la pertinence de permettre des avances remboursables sur des montants si peu importants.

-> Le discours est modifiable, il est possible de réinterroger la commune au stade de l'avenant.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser le Président à signer l'Avenant n°1 à la Convention de rénovation globale, et ses actes afférents, y compris les futurs avenants, avec la commune de Cherrueix ;**
- **d'autoriser le Président et la Commune à solliciter toutes subventions susceptibles de cofinancer ce projet.**

## 9. Eclairage – Programme Lum'ACTEE – Nouvelle demande de subventions

Mme LONCLE présente le projet.

### Programmes Lum'ACTE et Lum'ACTEE+

En 2022, le SDE35 a bénéficié d'un financement du programme Lum'ACTE (ancien nom) qui a permis de co-financer le schéma de cohérence d'ambiance nocturne (SCAN), la révision de la charte Eclairage Public, des audits énergétiques et patrimoniaux et du temps humain interne pour un total de 235 423 €.

Le nouveau programme Lum'ACTEE+ permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités soucieuses de maîtriser leurs consommations d'énergie, de moderniser leurs installations, et d'agir pour le confort des habitants et l'environnement.

### Evaluation et accompagnement stratégique de l'exercice de la compétence éclairage

En mars 2025, le comité syndical a validé le lancement d'une étude permettant d'évaluer les solutions les plus pertinentes quant au périmètre opérationnel et à l'exercice de la compétence éclairage public (EP). L'étude doit prendre en compte les ambitions politiques et capacités financières du SDE35, mais aussi l'état actuel du patrimoine, les orientations déjà prises en matière d'EP (SCAN et charte EP), les enjeux de transition énergétique (sobriété, efficacité, renouvelable) et d'adaptation pour des possibilités futures d'un réseau d'éclairage public (smart-grid).

L'étude se déclinera de la manière suivante :

- Mission 1 – Réaliser un état des lieux comparatif de l'exercice actuel de la compétence éclairage public par rapport à d'autres territoires, en analysant le niveau de satisfaction des collectivités ayant transféré cette compétence.
- Mission 2 – Explorer différents scénarios stratégiques permettant de garantir un équilibre financier sans alourdir la charge des communes, et proposer des modalités d'évolution de la compétence (périmètre, niveau de service, modes de financement et de gestion).
- Mission 3 – Décliner opérationnellement le scénario validé au travers des documents cadres régissant la compétence éclairage public au SDE35.

Au regard du contenu de l'étude, les 3 missions de l'étude sont éligibles à financement Lum'ACTEE+ dans le lot 3, études énergétiques ainsi que temps interne pour le suivi et bon déroulé de l'étude. Il s'agit d'une 3<sup>ème</sup> demande de subvention, celle-ci permettant un cofinancement de l'étude par le Cabinet Calia Conseil.

### Récapitulatifs de la demande

Les demandes de co-financement pour Lum'ACTEE+ 1 et Lum'ACTEE+ 2 ont déjà été obtenues et validées.

	Lot 1 – RH	Lot 2 – Outils de mesure et de suivi	Lot 3 – Etudes énergétiques	Lot 4 – Maitrise d'œuvre	Lot 5 – AMO
Lum'ACTEE+ 1 Coût global	13 679 €	2 934 €	53 000 €	-	32 000 €
Lum'ACTEE+ 1 Aide obtenue	6 840 €	1 467 €	31 800 €	-	16 000 €
Lum'ACTEE+ 2 Coût global	-	-	-	460 000 €	-
Lum'ACTEE+ 2 Aide obtenue	-	-	-	150 000 €	-
Lum'ACTEE+ 3 Coût global	17 400 €	-	60 000 €	-	-

Lum'ACTEE+ 3 Aide sollicitée	6 930 €	-	30 000 €	-	-
---------------------------------	---------	---	----------	---	---

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la demande d'aide Lum'ACTEE+ 3 auprès d'ACTEE
- d'autoriser le Président à signer la convention Lum'ACTEE+ 3, les éventuels avenants à la convention et les documents relatifs à cette affaire

## 10. Réseau de Chaleur – Dinard - Convention et lancement de l'étude de faisabilité sur la zone sud et de l'étude d'opportunité sur la zone Ouest

Dans le cadre de sa réflexion concernant le mode chauffage de sa future piscine, la ville de Dinard a élargi son étude énergétique aux quartiers voisins. Consciente des enjeux environnementaux liés à l'approvisionnement énergétique de ce futur site, la ville a missionné l'association AILE sur la réalisation d'une note d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur qui permettrait de couvrir les besoins en chaleur de ce bâtiment et des sites existants situés à proximité.

A la suite des conclusions positives de la note d'opportunité, la ville de Dinard souhaite dorénavant préciser ces potentiels et les conditions dans lesquelles ce projet serait réalisable. Par ailleurs, le Cerema, en 2022, avait également identifié un gisement de consommation sur le secteur Ouest de la ville, ce qui conduit aujourd'hui à la réalisation d'une étude d'opportunité sur ce secteur.

La notion de mix énergétique dans ce projet de réseau de chaleur est importante. En s'appuyant sur la démarche de l'ADEME « EnR Choix », la ville souhaiterait, par ce projet, augmenter le taux d'EnR potentiel au sein de son territoire.

La ville de Dinard a sollicité le SDE35 pour l'accompagner dans sa démarche pour l'étude de faisabilité sur le secteur Sud ainsi que pour une étude d'opportunité sur le secteur Ouest, en y intégrant l'hypothèse d'un transfert de la compétence réseau de chaleur au SDE35.

Aux termes de la convention de partenariat validée par le conseil municipal du 24 mars 2025, l'étude serait pilotée par le SDE35 pour un montant estimé de 20 000 € HT.

Cette étude s'inscrit dans le cahier des charges des études de faisabilité du Plan Bois Bretagne et devrait pouvoir bénéficier d'une subvention (jusqu' à hauteur de 70 % du montant HT). Le reste à charge du coût des études sera réparti à parts égales entre le SDE35 et la Ville de Dinard.

La réalisation de l'étude pourrait se dérouler durant le second semestre 2025.

La convention de partenariat est annexée au présent compte-rendu.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité moins Mme KECHID qui ne prend pas part au vote, décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat annexée et autoriser le Président à la signer,
- d'approuver le lancement d'une étude de faisabilité réseau de chaleur sur la zone Sud et d'opportunité sur la zone Ouest de Dinard,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions permettant de réaliser cette étude,
- d'autoriser le Président à lancer la ou les consultations nécessaires, à signer les marchés, les avenants et l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

## 11. Mobilité Electrique – Mise en place de la tarification du service par lecteur TPE

Il est proposé, dans le cadre de la mise en place de ce nouveau service sur notre réseau Bea - Ouest-Charge, de compléter l'actuelle politique tarifaire par la grille tarifaire suivante :

- Tarification pour les utilisateurs des lecteurs TPE (accès direct)
  - 1 € TTC + 0,40 € TTC par KWh sur les bornes normales-accélérées
  - 1 € TTC + 0,55 € TTC par KWh sur les bornes rapides et ultra-rapides

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, valide la mise à jour de la grille tarifaire et sa mise en œuvre sur le parc d'IRVE équipées de lecteur TPE.**

## 12. Commande publique – Sensibilisation – Accord-cadre Programme pédagogique

Mme DOUTÉ-BOUTON présente la délibération.

### Présentation du marché

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation des publics aux enjeux de transition énergétique, le SDE35 a initié en 2019 un programme pédagogique sur le thème des énergies renouvelables et des changements climatiques à destination des scolaires. Ce programme est proposé gratuitement à toutes les écoles et centres de loisirs d'Ille-et-Vilaine et s'adresse aux élèves de primaire du cycle 3 (CM1-CM2). 5 séances d'animations sont proposées sur le temps scolaire et 2 séances extra-scolaires au format plus condensé et plus ludique pour les centres de loisirs.

Les interventions sont aujourd'hui réalisées par des associations locales spécialisées en énergie, dans le cadre d'un accord-cadre passé par le SDE35. Cet accord-cadre a déjà été renouvelé une fois couvrant ainsi les périodes 2019 à 2022, puis 2022 à 2025.

En 6 ans, ce sont plus de 12 000 enfants qui ont bénéficié de ces animations et le taux de satisfaction des enseignants est de plus 97 %. Chaque année, la campagne d'inscription est très relayée dans les écoles, notamment grâce au partenariat noué avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN35) et il n'est pas possible de satisfaire à toutes les demandes. Certains critères ont été mis en place pour sélectionner les écoles bénéficiaires afin de favoriser une répartition homogène sur l'ensemble du département tout en privilégiant les écoles les plus rurales ou les plus impliquées dans une démarche environnementale.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire ou périscolaire	233 séances d'animation dans 52 classes (31 écoles) et 25 CLSH	288 séances d'animation dans 72 classes (49 écoles) et 32 CLSH	240 séances d'animation dans 48 classes (32 écoles) et 21 CLSH	500 séances d'animation dans 106 classes (90 écoles) et 21 CLSH	509 séances d'animation dans 108 classes (65 écoles) et 10 CLSH	500 séances d'animation dans 108 classes et 5 CLSH
Nb bénéficiaires total	1 800	2 000	1 715	2 869	2 919	2 794

Le deuxième accord-cadre arrivant à son terme le 28/07/2025, il est proposé au comité syndical de valider le lancement d'une nouvelle consultation pour la mise en place des animations pédagogiques sur la période 2025-2028.

### Consultation et forme du marché

Il est proposé au comité de valider le lancement d'un appel d'offre pour un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans maximum.

N° lot	Intitulé	Montant minimum TTC	Montant maximum TTC	Nombre attributaires max
1	Pays de Saint-Malo	24 500,00 €	189 000,00 €	1
2	Pays de Fougères	14 000,00 €	122 500,00 €	1
3	Pays de Rennes et Brocéliande	38 500,00 €	301 000,00 €	4
4	Pays de Vitré	21 000,00 €	171 500,00 €	2
5	Pays des Vallons de Vilaine et de Redon	17 500,00 €	140 000,00 €	2

Le montant estimé global de l'accord-cadre sur 3 ans est de 330 000 € TTC, correspondant à une baisse de 30 % du budget des anciens marchés. Il est ainsi proposé de se concentrer sur les écoles et d'arrêter les interventions en centres de loisirs.

### Critères de sélection des offres

Au stade de l'accord-cadre, les critères intervenant pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1. Note technique</b>	<b>65 %</b>
- Format type et contenu pédagogique des animations	25 %
- Méthodologie d'animations	25 %
- Evaluation du matériel employé lors des séances d'animation.	15 %
<b>2. Prix à partir du détail quantitatif estimatif</b>	<b>35 %</b>

Le support de présentation du bilan du programme pédagogique est joint au présent compte-rendu.

A noter que, par décision de la commission, les accueils de loisirs ont été exclus par volonté de se concentrer sur les écoles.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à valider le dossier de consultation des entreprises, à lancer la consultation, à signer les marchés et les éventuels avenants après accord de la Commission d'Appel d'Offres si nécessaire et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.**

## 13. Sensibilisation – Programme Ecopousse

Mme DOUTÉ-BOUTON présente le projet.

En parallèle du marché programme pédagogique, le SDE35 propose depuis 2019 un programme d'animations s'adressant aux plus jeunes (du CP au CE2) via une convention de partenariat avec la société Eco CO2, partenaire d'EDF. Ce programme complémentaire appelé « Watty à l'école » est éligible aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui financent 70% des interventions. De 2019 à 2024, le SDE35 a signé des conventions annuelles de partenariat avec ECO CO2 permettant d'affecter une enveloppe annuelle de 6 500 euros et de faire bénéficier 14 classes du dispositif Watty en Ille-et-Vilaine.

Depuis 2024, le dispositif Watty a été suspendu car la société Eco CO2 après onze années n'est plus éligible aux CEE. C'est désormais la FNCCR, via le programme ACTEE, qui a repris le dispositif à son compte et l'a renommé « Ecopousse ».

Dans ce contexte, il est proposé au comité d'accepter d'intégrer le dispositif « Ecopousse » dans le programme pédagogique du SDE35, en y affectant une enveloppe annuelle de 25 000 euros. La participation financière du SDE35 sera abondée à hauteur de 80 000 euros via les CEE, ce qui permettrait d'intervenir dans environ 120 classes par an.

La convention est valable pour l'année scolaire 2025/2026 et pourra être renouvelée si les CEE sont reconduits les années suivantes.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve cette enveloppe supplémentaire affectée à la sensibilisation du public scolaire et autorise le Président à signer la convention associée avec la FNCCR.**

## 14. Coopération décentralisée – Attribution d'une subvention à Electriciens Sans Frontières

---

Mme DOUTÉ-BOUTON présente le projet.

Depuis 2024, le SDE35 soutient l'association Electriciens Sans Frontières (ESF) via une convention de partenariat signée pour 3 ans qui prévoit une subvention annuelle de 5 000 euros et une subvention variable selon les projets présentés par l'association. En 2024, ESF n'a pas présenté de projet complémentaire.

En 2025, ESF a déposé une demande de subvention complémentaire pour un projet en Somalie dans le village côtier de Kismayo afin de venir en aide aux pêcheurs locaux. Ce projet est soutenu par l'association brestoise Solidarité Franco Somalienne et vise à mettre en place un système électrique de production de froid afin de faciliter la conservation du poisson via un équipement de 2 containers solaires pouvant congeler chacun 7 tonnes de poisson et permettant à la fois d'assurer la sécurité alimentaire tout en développant l'activité de pêche. Plus de 350 pêcheurs de la coopérative de Kismayo ainsi que leurs familles et la population locale bénéficieraient de ce projet.

L'association sollicite le SDE35 à hauteur de 10 000 euros sur un budget global de 194 000 euros. Morbihan Energie et Brest Métropole ont également été sollicités. La demande répond aux critères fixés par le SDE35.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association Electriciens Sans Frontières pour le projet présenté ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

## 15. Précarité énergétique – Attribution de subvention au Fonds Solidarité Logement

---

Mme DOUTÉ-BOUTON présente le projet.

Le SDE35 contribue au Fonds Solidarité Logement (FSL) depuis 2005 en versant chaque année une subvention au Conseil Départemental pour venir en aide aux publics en situation de précarité via des aides pour les impayés d'énergie.

Par délibération du 29 mars 2023, et après une réflexion de réorientation des aides engagée depuis 2020, le comité syndical a décidé de réduire l'enveloppe annuelle allouée au FSL de 95 000 euros à 55 000 euros et de flécher l'intégralité de cette subvention sur le fonds FARO (Fonds d'Aide à la Rénovation thermique des

propriétaires Occupants) pour aider la finalisation des dossiers de rénovation de l'habitat du public éligible aux aides de l'ANAH.

En 2024, le fonds FARO a bénéficié à 17 ménages (contre 8 en 2023) provenant de 10 EPCI et 14 communes différentes d'Ille-et-Vilaine, pour un montant de 88 500 euros.

Cette aide est activée en dernier ressort pour qu'un ménage puisse réaliser des travaux alors que son dossier déjà subventionné par d'autres dispositifs est bloqué faute d'un reste à charge non tenable pour le ménage. Depuis sa mise en place en janvier 2022, le fonds FARO a trouvé son public et s'inscrit pleinement dans le paysage des aides disponibles pour lutter contre la précarité. En dépit des difficultés financières rencontrées actuellement par le Conseil départemental, la ligne budgétaire du fonds FARO est maintenue pour l'année 2025.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 55 000 euros au Fonds de Solidarité Logement pour soutenir le dispositif Fonds FARO au titre de l'année 2025**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

## 16. Finances – Consultation bancaire pour le financement des avances remboursables

Le travail réalisé en 2024 dans le cadre de la prospective financière du SDE35 a permis de consolider une vision pluriannuelle du financement des compétences du Syndicat et de préparer puis de voter le Budget 2025 en cohérence avec les orientations retenues.

Dans ce cadre, le budget 2025 du Syndicat prévoit un montant d'emprunt maximum de plus de 5M€, permettant notamment de financer les avances remboursables octroyées pour les projets accompagnés par le service SERENE.

Ainsi, à date, 13 projets SERENE ont été conventionnés ou sont en cours de conventionnement, pour un montant total d'études et de travaux TTC qui s'élève à 9,5 M€. Ce montant est financé à 35 % par des subventions, à 16 % par le FCTVA, à 6 % par des fonds propres des communes et à 42 % par les avances remboursables octroyées par le Syndicat, pour un montant de 4 M€. Il est prévu que cette somme soit financée par des emprunts bancaires.

La Convention Intracting signée avec la Banque des Territoires permettant de financer plus d'1M € sur 13 ans pour les premiers projets, près de 3 M€ de financement bancaire doivent désormais être souscrits en complément, afin de financer la globalité des avances remboursables SERENE déjà octroyées.

Par conséquent, il est proposé de lancer une consultation bancaire dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant global demandé : 2 926 990 €
- Durée moyenne cible du financement : 20 ans
- Échéances trimestrielles à amortissement constant
- Taux fixe et/ou taux variable
- Sans cautionnement
- Durée de la consultation des établissements bancaires sur 1 mois

Le cahier des charges détaillé de la consultation bancaire est annexé à ce document.

M. CAILLARD demande quel est le taux en cours.

-> Environ 3% sur 20 ans. Aller emprunter régulièrement a paru plus pertinent, ne sachant pas comment les taux évolueront. La consultation bancaire n'oblige pas à accepter les conditions proposées.

M. MEHOUS demande confirmation que le choix du taux fixe ou variable se fait en fonction des propositions.

-> Oui exactement.

Mme DOUTÉ-BOUTON s'assure que l'AFL sera consultée.

-> Oui, le Syndicat a adhéré en 2024, au moment où il n'avait pas de dettes.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **de valider le cahier des charges de la consultation bancaire et son lancement auprès des établissements bancaires ;**
- **d'autoriser le Président, après réception des offres puis analyse, à signer l'offre de prêt retenue avec l'établissement bancaire, puis le contrat de prêt et tous ses actes y afférents.**

## 17. Finances – Budget principal – Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025

---

Le comité syndical est invité à adopter une décision modificative qui porte d'une part sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des collectivités sous maîtrise d'ouvrage du SDE35, et d'autre part la régularisation de certaines écritures en section de fonctionnement et d'investissement.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1/2025 telle que présentée en séance et annexée au présent compte-rendu.**

## 18. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité

---

Le comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux et des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

### Bureau du 4 mars 2025

#### Délibération n°20250304\_BUR\_01 – SERENE – Attribution des subventions – Programme ACTEE+

Le Bureau valide la liste des candidatures concernant l'accompagnement à la réalisation du SDIE ainsi que les capteurs communicants.

## 19. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité

---

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Décisions

#### Décision n°10

Dans le cadre de la modification du guide des interventions financières, le Président décide des modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions et arrête leur date d'application au 1<sup>er</sup> mars 2025.

#### Décision n°12

Au vu des modalités de reversement de l'accise sur l'électricité en fonction du statut des communes, le Président décide du versement du solde de la TCCFE aux 11 communes de la liste établie.

#### Décision n°13

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME, le Président décide des conditions d'attribution de l'aide financière accordée au dossier n°24PDR09I (Chaufferie bois granulés logements collectifs à Rennes).

#### Décision n°14

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME, le Président décide des conditions d'attribution de l'aide financière accordée au dossier n°24PDR02I (AMO solaire thermique + investissement à Cesson-Sévigné).

#### Décision n°15

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME, le Président décide des conditions d'attribution de l'aide financière accordée au dossier n°24PDR05I (PAC géothermie à Cesson-Sévigné).

#### Décision n°16

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME, le Président décide des conditions d'attribution de l'aide financière accordée au dossier n°24PDR03I (PAC géothermie ALSH à Noyal-Châtillon-sur-Seiche).

#### Décision n°18

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME, le Président décide des conditions d'attribution de l'aide financière accordée au dossier n°24PDR15I (PAC solaire pour logements à Cesson-Sévigné).

#### Décision n°19

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME, le Président décide des conditions d'attribution de l'aide financière accordée au dossier n°25PDR05E (Etude de faisabilité réseau de chaleur à Chantepie).

#### Décision n°20

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME, le Président décide des conditions d'attribution de l'aide financière accordée au dossier n°24PDR14I (Chaufferie bois granulés à Pont-Péan).

#### Décision n°21

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME, le Président décide des conditions d'attribution de l'aide financière accordée au dossier n°24PDR13I (Chaufferie bois granulés à La Bouëxière).

#### Décisions financières dans les tableaux annexés

- Achats inférieurs à 2 000 € : La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.
- Achats supérieurs à 2 000 € et autres délégations du Président :

Commande	Titulaire	Objet	Montant (€ Ht)
25D001186	DIGDASH	Accompagnement à l'évaluation de DigDash	2000
25D001326	COMATELEC SCHREDER	VAL D'ANAST - Expérimentation de télégestion	2608
25D001337	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	Création d'une armoire test	5055
25D001509	EPSYS	PE23-0784_DEVIS COMPLEMENTAIRE EPSYS_Grue	3149
25D001592	VALMONT	PE25-0336_35140_Travaux_PRESTATION DE VE	2000
25D001800	COMATELEC SCHREDER	PE22-2218_Materiel_EP_COMATELEC	11540
25D001801	RAGNI	PE22-2218_Materiel_EP_RAGNI	7861,6
25D002020	SPIE BUILDING SOLUTIONS	Déplacement de 6 bornes de charge pour véhicules électriques	4490,71
25D002294	UGAP	Postes informatiques et accessoires	2651,06
25D002294	UGAP	Postes informatiques et accessoires	194,7
25D002322	RIVACOM EVENTS	Stand salon Terres et Maires	4500

## 20. Questions diverses

● Calendrier du 2<sup>nd</sup> semestre 2025 :

<b>BUREAU</b> <b>9h-10h30</b> <b>(mardi)</b>	<b>COMITÉ</b> <b>18h-20h</b> <b>(mercredi)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>28 août (jeudi)</b></li> <li>- <b>23 septembre</b></li> <li>- <b>4 novembre</b></li> <li>- <b>16 décembre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>24 septembre</b></li> <li>- <b>5 novembre (présentiel)</b></li> <li>- <b>17 décembre</b></li> </ul>

● Rencontre de l'éclairage : **le mardi 10 juin à 18h.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h50.

**Participations du SDE35 en application du guide des aides 2025  
Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35**

Marchés de travaux				Opérations sous maîtrise d'ouvrage SDE35						Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée (OPCT)						Commentaires
N° Dossier	Bénéficiaire	Désignation des travaux	Catégorie de la commune	Basse tension			Eclairage public			Numéro du mandat de MO	Eclairage public			Telecom		
				Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire		Estimation travaux TTC	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux TTC	Soit participation Bénéficiaire	
PE21-1096	Commune de Saint-Aubin des Landes	Effacement Rue des Vallons	B-TCO	68 621,97	42 820,11	25 801,86				00204				18 076,07	18 076,07	Avenant. Annule et remplace décision n°24 du 27/07/2023 pour BT et TC
PE21-0746	Commune de Saint-Méen le Grand	Effacement Rue de Dinan	C-TCO	116 459,31	58 229,66	58 229,66	50 637,37	26 078,25	24 559,13	00348				34 499,75	34 499,75	
PE24-1257	Indivision LECROIC - Mme Béatrice MAKDAD	Lot privé - Rue de Montfort - 4 lots	C-TCO	13 789,35	5 515,74	8 273,61										
PE21-1097	Commune de Saint-Germain du Pinel	Effacement rue de la Voisinière	B-TCO	49 903,33	39 922,66	9 980,67	26 036,25	5 207,25	20 829,00	00346				12 310,11	12 310,11	
PE24-0617	Commune de Saint-Didier	Lotissement public de la Claire - 21 lots - 1 macro lot	B-TCO	40 270,47	16 108,19	24 162,28	7 690,31	1 538,06	6 152,25							
PE22-1385	Commune de Saint-Malo-de-Phily	Effacement rue des Renardières (avec renforcement délibéré BT)	B-TCO				28 405,44	22 724,35	5 681,09	00347				5 516,51	5 516,51	
PE23-0881	Territoires et Développement	ZAC Les Grands Sillons - Ilot Services techniques - 28 lots - Tr 2 - Corps-Nuds	B-HTCO	48 141,24	19 256,50	28 884,74										
PE24-0601	Commune de la Chapelle-Fleurigné	Lotissement public La Fromentière - 25 lots	B-TCO	45 228,20	18 091,28	27 136,92	8 482,48	1 696,50	6 785,98							
PE23-0879	SAS Habitat	Lot privé - Le Clos du Bignon - 13 lots - Bains-sur-Oust	B1-TCO	27 499,16	10 999,66	16 499,50										
PE20-0930	Commune de Saint-Lunaire	Effacement Secteur du Décollé tranche 1	A2-TCO	110 590,62	44 236,25	66 354,37				00153						Avenant. Annule et remplace décision du 27/06/2022
PE21-0293	Commune de Saint-Lunaire	Effacement Rue des écoles tranche 2	A2-TCO	84 559,19	33 823,68	50 735,51				00124	34 736,32	2 894,69	31 841,62	15 722,96	15 722,96	Avenant. Annule et remplace décision 3 du 25/01/2022
PE23-0143	Territoires et Développement	ZAC des Landes - Secteur 4 - 43 lots et 4 bâtiments collectifs - Tr 1 - Nouvoitou	B1-HTCO	117 332,28	46 932,91	70 399,37										
PE23-0697	Commune de Saint-Grégoire	Effacement Les Rochelles	A1-HTCO	73 547,76	29 419,10	44 128,65				00351				19 149,20	19 149,20	
PE23-0692	SEM Terre et Toit	ZAC des Basses Noës - Secteur 4.2 - 21 lots - Saint-Erblon	B1-HTCO	58 049,33	23 219,73	34 829,60										
PE23-0724	Commune de Saulnières	Lot public - Les Pointellières - 22 lots - Tr 1	B1-HTCO	75 646,55	30 258,62	45 387,93										
PE24-0584	Commune de Miniac-Morvan	Lot public - Rue de la Liberté - 31 lots	B1-TCO	74 691,73	29 876,69	44 815,04	8 467,07	0,00	8 467,07							
1190724	Commune d'Acigné	Effacement Rue Saint-Georges - Avenue des Onglées	A1-HTCO							0062				33 681,94	33 681,94	Avenant. Annule et remplace décision du 31/07/2018 pour le TC
PE24-0177	Commune d'Ercé-en-Lamée	Lot public - Route des Ajoncs d'Or - 7 lots	B2-TCO	12 706,83	5 082,73	7 624,10	13 859,93	0,00	13 859,93							
PE24-1857	SECIB	Lot privé - Rue des loges - 5 lots et 1 macro-lot - Tr2 - Nouvoitou	B1-HTCO	17 986,97	7 194,79	10 792,18										
PE21-1579	ACANTHE	Lot privé Bellevue - 14 lots - Goven	B1-HTCO	19 886,80	7 954,72	11 932,08										
PE25-0108	SNC St Thuriai Les Landiers	Lot privé - Le Landier - 27 lots	B1-TCO	109 161,62	43 664,65	65 496,97										
PE20-1343	CC Pays de Chateaugiron	Effacement Rue de la Giraudière	C-TCO							0073						Avenant. Annule et remplace décision du 15/03/2021 pour le TC
PE22-2146	Commune de Bain de Bretagne	Effacement La Basse Bodais	A1-HTCO	74 405,00	29 762,00	44 643,00								22 314,35	22 314,35	
PE24-1989	Commune de Chateaubourg	Effacement Boulevard Laennec	A1-HTCO	37 952,67	15 181,07	22 771,60										
PE22-1862	Commune de Dinard	Effacement Rue Gardiner	A1-HTCO	487 689,28	195 075,71	292 613,57				00353	143 464,48	0,00	143 464,48	96 790,48	96 790,48	
PE24-0742	Commune de La Chapelle-de-Brain	Lot public - Rue du Murier - 5 lots	B1-HTCO	12 569,55	5 027,82	7 541,73										

**MARCHES D'ECLAIRAGE**

Bénéficiaire	Désignation des travaux	N° de dossier	Catégorie	Mandat de MO	Estimation du montant des travaux d'éclairage sur la base du BPU entreprise (TTC)	Participation du SDE35	Participation du bénéficiaire	Commentaires
ST SEGLIN	RENO EP - A02 - REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'EGLISE	PE24-1795	B2		16 188,48	2 698,08	10 792,32	
BREAL-SOUS-MONTFORT	EXT EP - A19 - AMENAGEMENT PARKING DU PRESBYTERE	PE24-1444	C		19 295,53	3 215,92	12 863,68	Annule et remplace la décision n°42 du 25/11/2024
PLELAN-LE-GRAND	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	PE23-1343	B1		697 922,15	293 708,90	287 892,89	Annule et remplace la décision n°12 du 15/04/2024
SAINT-MEEN-LE-GRAND	RENO EP - COMPLEXE SPORTIF COSEC	PE21-0732	C		86 597,48	14 432,91	57 731,65	Annule et remplace la décision n°39 du 23/10/2023
SAINT-DIDIER	EXT EP - LOTISSEMENT PHASE 2 - LA CLAIE TRANCHE 3	PE25-0145	B1		33 531,96	0,00	27 943,30	
PAIMPONT	RENO EP - A01 - ALLEE DU BOIS JACOB-RUE DU ROI SALOMON-RUE DU ROI ARTHUR	PE22-0289	B1		102 321,18	60 113,69	25 153,96	Annule et remplace la décision n°37 du 21/10/2024
BALAZE	RENO EP - 2 TERRAINS DE FOOT	PE21-1829	B1		44 643,18	7 440,53	29 762,13	Annule et remplace la décision n°01 du 09/01/2023
ST AUBIN DU CORMIER	EXT EP - CHEMIN DE LA BELLANGERIE	PE25-0353	B1		35 442,00	5 907,00	23 628,00	
RANNEE	RENO EP - A03 - AVENUE DE L'ARDENNES - RUE DE LA ROCHE AUX FEES	PE24-0959	B1		200 506,72	55 139,35	55 139,35	Annule et remplace la décision n°28 du 15/07/2024
CHASNE SUR ILLET	RENO EP - A03 - RUE DE L'ILLET - TRANCHE 3	PE21-0354	B1		101 775,90	67 850,60	16 962,65	Annule et remplace la décision n°49 du 04/12/2023
LA NOUAYE	RENO EP - ENSEMBLE DE LA COMMUNE	PE25-0322	B1		14 744,40	6 143,50	6 143,50	
GOSNE	EXT EP - AMENAGEMENT MAISON MEDICALE	PE25-0144	B1		11 362,56	1 893,76	7 575,04	
CC BROCELIANDE Communauté	RENO EP - A03 - A24 - RUE DE LA CROIX DU HINDRE	PE24-1062	A2		163 793,62	27 298,94	109 195,75	Annule et remplace la décision n°30 du 26/08/2024
LE SEL DE BRETAGNE	EXT EP - TERRAIN DE FOOT CLASSEMENT E6	PE22-0050	B2		122 606,16	20 434,36	81 737,44	Annule et remplace la décision n°23 du 26/06/2023
BOURG-DES-COMPTES	RENO EP - SECTEUR PLACE DE LA MAIRIE	PE21-0455	B1		13 925,28	6 591,29	5 013,10	Annule et remplace la décision n°11 du 18/05/2021
BONNEMAIN	EXT EP - LA MARE MOUTIER (PHASE 2)	PE24-0955	B1		20 605,31	3 434,22	13 736,87	Annule et remplace la décision n°35 du 07/10/2024
VIEUX-VIEL	EXTENSION EP-A01-D89 LA BARRE	PE24-0961	B2		11 789,45	6 366,30	5 423,15	Annule et remplace la décision n°44 du 09/12/2024
ST AUBIN DU CORMIER	EXT EP - RUE SIMONE VEIL - ALLEE DE LA CARRIERE	PE25-0485	B1		22 170,04	0,00	18 745,03	
SIXT-SUR-AFF	EXT EP - SERVICE TECHNIQUE	PE23-0443	B2		15 505,02	4 263,88	8 656,97	Annule et remplace la décision n°16 du 03/05/2023